

DECISION N°2019/146
Composition du jury d'admission DR2 – 2019

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 44,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, et notamment son article 8,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

Céline	Grandmont
Laura	Grigori
Yvon	Maday
Jean-Baptiste	Pomet

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

Luc	Bouganim
Philippe	Briand
Christine	Guillemot
Maria	Naya Plasencia

Fait à Rocquencourt, le 21 mai 2019

Le Président-directeur général d'Inria


Bruno Sportisse